

Michel Huglo, article extrait du

*Dictionnaire de la Musique. Science de la Musique : technique, formes, instruments. Sous la direction de Marc Honegger. Paris : Éditions Bordas, 1976.*

tome I (AK) ISBN 2-04-005140-6

tome II (LZ) ISBN 2-04-005585-6

---

Cette copie numérique a été mise en ligne avec l'accord des Éditions Bordas

<http://www.editions-bordas.fr>

Elle est hébergée par *Archivum de Musica Medii Aevi* (Musicologie Médiévale – Centre de médiévistique Jean Schneider, CNRS / Université de Lorraine).

L'édition de référence demeure protégée par la loi sur les droits d'auteur.

Ce fichier est destiné à un usage strictement personnel à l'exclusion de toute fin commerciale.

Archivum de Musica Medii Aevi

[http://www.univ-nancy2.fr/MOYENAGE/UREEF/MUSICOLOGIE/AdMMAe/AdMMAe\\_index.htm](http://www.univ-nancy2.fr/MOYENAGE/UREEF/MUSICOLOGIE/AdMMAe/AdMMAe_index.htm)

---

**CHANT RESPONSORIAL**, genre d'exécution de la → psalmodie antérieur à l'antiphonie (voir l'art. ANTIENNE), en usage dans l'Église primitive, tant en Orient qu'en Occident. Probablement empruntée par les premiers chrétiens aux usages synagogaux, la psalmodie responsoriale dispose de moyens très réduits. Un chanteur soliste fait connaître le titre du psaume qu'il va exécuter et il lance la « responsa » (en grec « upakouê ») qui sera ultérieurement reprise par le peuple entre chaque verset. Le soliste chante les versets du psaume et laisse le peuple répéter la « responsa » ou refrain qui, très souvent, est empruntée à l'incipit ou à quelques mots du premier verset. Il conviendrait de parler ici de → cantillation plutôt que de chant, car, suivant St Augustin, qui vivait au moment de la transition de l'ancien chant responsorial à l'antiphonie nouvelle, le soliste mettait tellement peu d'inflexions dans son récitatif qu'il serait préférable de parler de lecture plutôt que de chant (« tam modico flexu faciebat sonare lectorem psalmi ut pronuncianti vicinior esset quam canenti », *Confessiones* X, 50). La hiérarchie des ordres mineurs comportait alors un degré, celui de psalmiste (« psalmista »), qu'on trouve encore attesté dans les *Statuta Ecclesiae antiqua* de l'église d'Arles au VI<sup>e</sup> s. St Jérôme († 420) s'adresse à ceux dont la charge est de psalmodier : « audiant hi quibus psallendi in Ecclesia officium est ». Dans l'église d'Afrique, qui employait la langue latine avant que Rome n'abandonnât le grec au profit du latin, entre 360 et 380, Tertullien († v. 220) évoque l'usage du ch. r. caractérisé par la réponse du peuple : « ... hoc genus psalmos quorum clausulis respondeant » (*De Oratione*, 27). De même, St Augustin fait allusion à cette alternance entre soliste et fidèles : « psalmo quem cantatum audivimus, cui cantando respondimus » (*Enarratio in Psalmis* XLVI, 1).

La « responsa » chantée par le peuple est contenue dans le titre même d'une vingtaine de psaumes qui, dans toutes les langues anciennes, n'est autre que l'alleluia. Dans le Ps. 135, la 2<sup>de</sup> moitié de chaque verset est tout simplement une « responsa » (*Quoniam in aeternum misericordia ejus*), constatation qui confirme l'origine juive de la psalmodie responsoriale. Cependant, il est plus intéressant encore de relever dans un psautier du VI<sup>e</sup> s., originaire d'Italie, le *Psalterium Sangermanense* (du fonds de St-Germain-des-Prés, Paris BN, Ms. lat. 11 947), toute une série

de « responsae » qui sont désignées au début du psaume ou en son milieu par un R, écrit en or. En voici quelques exemples : Ps. 49, *Immola Deo sacrificium laudis* ; Ps. 75, *Notus in Judaea Deus* ; Ps. 80, *Exultate Deo adiutori nostro* ; Ps. 91, *Bonum est confiteri Domino*. A travers ces quelques exemples, on constate que la « responsa » était très brève (de 3 à 6 mots) : sa mélodie devait être extrêmement simple pour être retenue par tous. Au moment de la transition de la psalmodie responsoriale à l'antiphonie, on a probablement transformé les « responsae » en « antiphonae » : en effet, les antiennes des anciens psautiers romain, mozarabe et milanais offrent les mêmes caractéristiques littéraires que les anciennes « responsae » et, au point de vue musical, elles présentent une simplicité qui échappe à la structuration de la modalité. Le passage du « psalmus responsorius » au répons prolix (« responsorium »), soit à l'office nocturne, soit à la messe (répons-graduel), suppose une refonte plus profonde du donné primitif dont on perçoit encore quelques traces dans les textes (voir l'art. RÉPONS). Isidore de Séville († 636) définit le répons prolix de son temps en des termes qui s'appliqueraient mieux à la psalmodie responsoriale et qui, de ce fait, offrent une certaine ambiguïté : « Responsoria... vocata hoc nomine quod uno canente chorus consonando respondeat » (*De ecclesiae officiis* 1,9). Le chant responsorial n'a donc pas totalement disparu sous la poussée de l'antiphonie au IV<sup>e</sup> s. : il a seulement été transformé.

Bibliographie — D.H. LECLERCQ, art. Chant romain, in *Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie* III/3, 1913 ; W. ROETZER, *Des heiligen Augustinus Schriften als liturgiegeschichtliche Quelle*, Munich 1930 ; TH. GÉROLD, *Les Pères de l'Église et la mus.*, Paris 1931 ; H. LECLERCQ, art. Psalmodie responsoriale, in *Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie* XIV/2, 1940 ; A. BLAISE, *Dict. latin-fr. des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brépols, 1954, p. 719 ; P. SALMON, *Les « Tituli psalmodum » des mss. latins*, Paris, Éd. du Cerf, 1959 ; J.A. JUNGSMANN, *La liturgie des premiers siècles*, Paris Éd. du Cerf, 1962 ; P. VERBRAKEN, *Oraisons sur les 150 ps.*, Paris, Éd. du Cerf, 1967.

M. HUGLO